



SYNDICAT DES EAUX
DU BARRAGE D'ESCH-SUR-SÛRE
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE



TELEPHONE 83 95 91-1 TELEFAX 89 90 57
E-MAIL: sebes@sebes.lu INTERNET: www.sebes.lu

Esch-sur-Sûre, le 30.09.2019



BULLETIN D'ANALYSE
ECHANTILLON N°: 19-3186

Lieu: **[BCS-706-16/D02][Erpeldange-sur-Sûre BC]cuve**
Nom de l'échantillon: **DEA/00006577**
Nature de l'échantillon: Eau potable
Nature de l'analyse: Contrôle de routine microbiologique DEA
Demandeur: Monsieur Marc Schroeder
DEA - Distribution des Eaux des Ardennes
18, rue de Schandel
L - 8707 Useldange
Échantillonnage: Echantillonnage hors acc

Prélève le: 16.09.2019 08:45
Remis par: KALABIC Emko
Reçu le: 16.09.2019 11:47
Début de l'analyse: 16.09.2019
Validation: 30.09.2019

CARACTERES BACTERIOLOGIQUES

| Paramètre: | Méthode: | Unité: | Résultat: | RGD |
|---|--|-----------|-----------|------|
| Bactéries coliformes dans 100 ml (X) | Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2 | npp/100ml | <1 | 0 |
| Escherichia coli dans 100 ml (X) | Colilert-18/Quanti-Tray selon ISO 9308-2 | npp/100ml | <1 | 0 |
| Micro-organismes revivifiables par ml après 48 h à 36°C (X) | ISO 6222 | cfu/ml | 2 | ≤20 |
| Micro-organismes revivifiables par ml après 72 h à 22°C (X) | ISO 6222 | cfu/ml | 6 | ≤100 |
| Clostridium perfringens (X) | RGD du 7/10/2002 | cfu/100ml | <1 | 0 |
| Entérocoques intestinaux (X) | ISO 7899-2 | cfu/100ml | <1 | 0 |

Lexique:
npp = nombre le plus probable
n.d. = non déterminable
p.d. = pas déterminé

RGD: Règlement Grand Ducal modifié du 7 octobre 2002 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

(X) paramètre accrédité

Les résultats bactériologiques sont à interpréter selon la norme ISO 8199

<1: organismes non-détectés dans la prise d'essai analytique

1-2: organismes présents dans le volume étudié

3-9: nombre estimatif d'organismes présents dans le volume étudié

Les résultats ne tiennent pas compte des incertitudes de mesure. Des renseignements supplémentaires sur les méthodes d'analyses et les incertitudes sont disponibles sur simple demande.

L'échantillonnage est réalisé selon la procédure P01 applicable au laboratoire et à ses clients.

Echantillonnage sous accréditation : échantillonnage réalisé par un membre du laboratoire.

Echantillonnage hors accréditation : échantillonnage réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire. Les informations concernant l'échantillon, présentes en en-tête du rapport d'analyse, ont été fournies au laboratoire par le client.

* ISO11885: Les résultats des échantillons dont la turbidité > 1.5 FNU ne sont pas sous accréditation ; les échantillons sont acidifiés à pH<2 avant analyse.

REMARQUE

L'échantillon ne présente aucun dépassement des valeurs paramétriques fixées par le RGD modifié du 7/10/2002.

Dr. Isabelle Kolber
Chef de laboratoire

Les résultats de ce bulletin ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé
Ce bulletin peut être reproduit sous forme intégrale avec l'accord du laboratoire